

VILLE DE CAUDRY

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

0 9 DEC. 2024 ID: 059-215901398-20241129-URBA2024007-AI

Décision nº URBA 2024-07

BAIL DE LOCATION DU GARAGE N°13 RUE DE LA NATION

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DE COMPÉTENCES

Le Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation d'attributions de compétences du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »;

Considérant la demande de Madame GLACET Patricia cherchant un garage à louer sur la Commune, suite à l'obtention d'un logement sis 2 rue Guy Bricout – résidence Jasmin.

DÉCIDE:

Article 1: La commune de Caudry donne bail à loyer à Madame GLACET Patricia, le garage sis nº13 rue de la Nation à CAUDRY.

Article 2 : Le montant mensuel du loyer est fixé à 46,33 € (quarante-six euros et trente trois centimes)

Article 3: La location prendra effet le 1er décembre 2024.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 29 novembre 2024

Le Maire,

Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT